



PEDT 2023/2026

Ville de Veuzain sur Loire 41

Préambule

A Veuzain sur Loire, la prise de conscience de l'importance de l'Éducation n'est pas nouvelle. Pour l'ensemble des acteurs, elle constitue la base de l'intégration sociale des enfants et des jeunes et joue un rôle déterminant au regard de la cohésion sociale.

Longtemps considérée comme de la seule responsabilité de l'école, l'éducation est aujourd'hui au cœur des préoccupations collectives. Elle est partagée par les familles, la Ville, les associations, les partenaires institutionnels. Il convient donc de rassembler tous ces acteurs à l'échelle d'un territoire.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, associations), sur l'ensemble des temps des enfants et des jeunes : familiaux, libres, scolaires, péri et extrascolaires. Cette mise en cohérence passe par l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

Ce Projet a donc pour ambition de recenser les besoins et les priorités à mettre en œuvre pour définir une politique de territoire en direction de l'enfance et de la jeunesse, avec des valeurs partagées, une culture et un langage commun, en mettant en évidence l'intérêt de l'enfant (respect des rythmes et des besoins des enfants et des jeunes) et en garantissant une cohérence et une continuité éducative.

Avec l'État (Éducation Nationale, SDJES), la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, les écoles, le Collège, les associations, la Commune est engagée depuis de nombreuses années dans l'action éducative et les efforts qu'elle accomplit sont relayés par les dispositifs mis en œuvre avec les institutions (Convention territoriale globale de la CAF).

Pour obtenir une vision claire et objective de l'offre éducative à Veuzain sur Loire, un diagnostic a aussi été réalisé et a servi de base de travail pour ce projet.

Sommaire

I – Présentation du Projet Educatif Territorial

- 1/ Porteur du projet
- 2/ Durée du projet
- 3/ Pilotage et coordination du projet
- 4/ Diagnostic
- 5/ Périmètre du projet et public concerné
 - 5.1/ La petite enfance
 - 5.2/ L'enfance
 - 5.3 / La jeunesse
- 6/ Les partenaires

II – L'organisation actuelle

- 1/ Organisation de la semaine type
- 2/ Les objectifs éducatifs et politiques de la ville

III – Le Plan Mercredi

- 1/ Les objectifs généraux
- 2/ Les objectifs visés
- 3/ Les modalités d'évaluation

I – Présentation du Projet Educatif Territorial

- 1) Porteurs du projet :

Mesdames Marie Clément et Laetitia Bonneau seront les deux élues qui porteront ce projet.

Fonction : Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, l'Education et à la jeunesse
Conseillère municipale déléguée à la jeunesse

Adresse : 6 rue Gustave Marc 41150 Veuzain-sur-Loire

Téléphone : 02.54.33.73.41

Adresse électronique : enfancejeunesse@onzain.fr

Date de présentation du projet : Juin 2023

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Ville de Veuzain-sur-Loire

- 2) Durée du projet :

Le projet de territoire 2023-2026 s'appuie sur les orientations stratégiques et politiques sur l'enfance et la jeunesse. Cela donne du sens à une politique familiale pour l'enfance et la jeunesse sur le territoire.

Le projet doit permettre de mieux contractualiser avec les partenaires (CAF, Education Nationale, SDJES, associations...), autour d'un projet cohérent, qui s'inscrit dans la durée et qui est porté pour et par tous, sur la commune.

Les orientations définies dans le cadre de la politique jeunesse visent à favoriser une continuité éducative globale, cohérente, dynamique et lisible sur l'ensemble du territoire communal pour offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles des réponses adaptées à leurs besoins.

- 3) Pilotage et coordination du projet :

Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom du responsable pédagogique : **ARNOULT Gwendal et DERBOIS Aurélien**

Fonction : **Coordinateur enfance et jeunesse et vie scolaire et directeur ACM**

Adresse : **Impasse Camille Diard 41150 Veuzain sur Loire**

Téléphone : **06.76.49.36.01**

Adresse électronique : **enfancejeunesse@onzain.fr**

A Veuzain sur Loire, le PEDT bien que piloté opérationnellement depuis le service enfance jeunesse et vie scolaire, fera l'objet d'une animation transversale. La volonté est de favoriser les complémentarités, les transversalités et de rechercher des synergies dans les actions déployées, les politiques publiques menées et les différents dispositifs contractuels engageant la ville.

LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT

Le comité de pilotage sera composé d'élus municipaux en charge du suivi de la politique éducative municipale :

- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à l'enfance jeunesse
- Mme la Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse.

Y siègeront également, les principaux partenaires éducatifs du territoire :

- Les représentants des services départementaux de l'Education Nationale :
- M. ou Mme le-la Directeur.rice Académique Adjoint.e des Services de l'Education Nationale,
- Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription,
- Le coordinateur du service Enfance Jeunesse et de la vie scolaire
- Les directeurs des deux écoles
- Le directeur de l'accueil de loisirs
- La responsable du pôle jeunesse
- M. ou Mme le-la Responsable du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
- M. le Président et Mme la Directrice de la Caisse d'allocations familiales
- Les Chargés de Conseil et Développement de la Caf 41
- Les représentants de l'association des parents d'élèves

Le comité de pilotage se réunira au moins 1 fois par an. C'est l'instance décisionnelle qui garantira le respect des axes stratégiques du PEDT et déterminera les chantiers pour l'année en cours. Le comité de pilotage sera également chargé d'effectuer des points d'étapes dans le cadre de l'évaluation du PEDT via les remontées des acteurs, des partenaires .

Un comité technique sera également mis en place. Ce Cotech sera composé du coordinateur enfance jeunesse, des animateurs du service , des Atsems, des responsables des structures enfance et jeunesse de la ville, et corps enseignant.

- **4 Diagnostic :**

Situation géographique

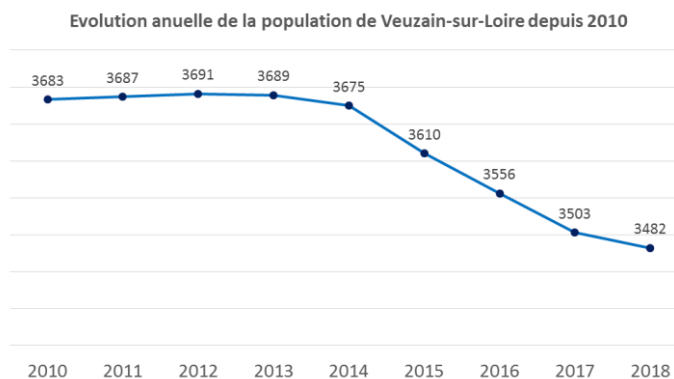
Veuzain-sur-Loire est une commune nouvelle, située dans le département de Loir-et-Cher en région Centre-Val de Loire, créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue du regroupement de deux communes : Onzain et Veuves, qui sont devenues « communes déléguées »¹.

Veuzain se situe à 15 km de Blois, préfecture du département. La commune fait en outre partie du territoire d'Agglopolys.

Population

D'après le recensement de 2019 (source INSEE)



La commune voit depuis 2013 sa population progressivement diminuer. Entre 2013 et 2018, elle perdait en moyenne 41 habitants par an, dû à un solde migratoire et un solde naturel négatifs. Au dernier recensement, la commune possédait **3 482 habitants (2018)**, contre 3 689 en 2013.

	2019	%
Ensemble	3 452	100
0 à 14 ans	538	15,6
15 à 29 ans	471	13,7
30 à 44 ans	526	15,2
45 à 59 ans	733	21,2
60 à 74 ans	694	20,1
75 ans ou plus	489	14,2

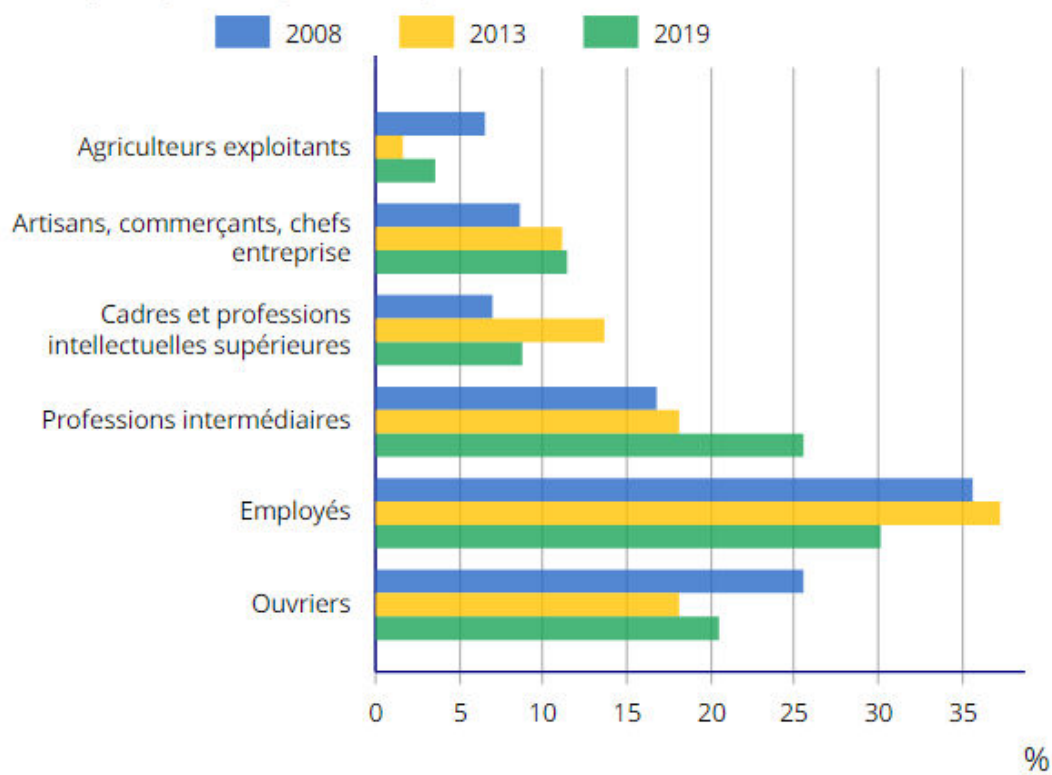
Caractéristique sociale et économique

La commune compte 2751 ménages avec familles dont 1073 ménages sans enfants, 1406 ménages avec enfants soit 23.1 % et 272 familles monoparentales soit 7.2 %.

(source INSEE)

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	65,3
Chômeurs	10,2
Retraités	9,9
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	7,6
Autres inactifs	7

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 466	100	1 443	100	1 319	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	463	31,6	443	30,7	419	31,7
dans une commune autre que la commune de résidence	1 003	68,4	1 000	69,3	901	68,3

Une concentration de l'emploi relativement importante

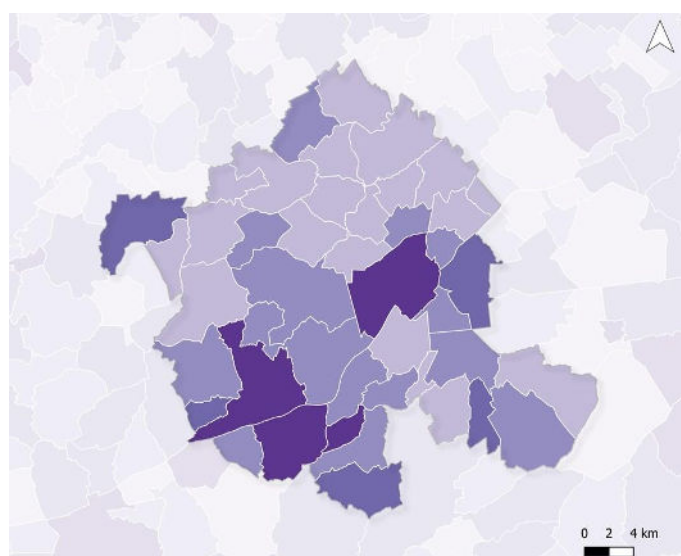
Pour 100 actifs occupés résidant à Veuzain-sur-Loire, on compte 66,3 emplois dans la commune. Cet indice permet de quantifier la concentration de l'emploi sur un territoire. L'indice de Veuzain-sur-Loire reste plutôt bas. Mais vis-à-vis des communes alentours, la commune représente un petit bassin d'emploi, au même niveau que Chaumont-sur-Loire.

Un taux de chômage important, surtout chez les jeunes

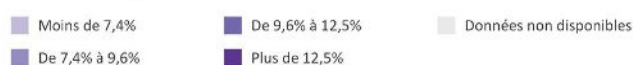
Le taux de chômage de la commune s'élevait à 13,5% en 2018 (au sens du recensement : étant au chômage, toute personne active de 15-64 ans se déclarant à la recherche d'un emploi, inscrite ou non à Pôle Emploi). Ce taux est plus élevé que ceux du Loir-et-Cher (11,8%) ou de la CA Blois Agglopolys (12,5%). Il n'a cessé d'augmenter depuis une dizaine d'années.

A l'échelle de l'EPCI, Veuzain-sur-Loire est l'une des communes les plus impactées par le chômage.

Taux de chômage par commune de la CA Blois Agglopolys(2018)



Taux de chômage au sens de l'INSEE



Source : Ithéa - Insee.

Le taux de chômage est encore plus inquiétant chez les jeunes Veuzainois(es), atteignant 31% chez les hommes de 15 à 24 ans et 19% chez les jeunes femmes.

Diplômes et formations

Des jeunes peu scolarisés

36% des jeunes de 18-24 ans de Veuzain-sur-Loire étaient scolarisés en 2018, contre 52% en France métropolitaine. Cela signifie que les 64% restants sont peu diplômés.

Une population peu diplômée

La population de Veuzain-sur-Loire est globalement peu diplômée. En 2018, moins de 20% des habitants de 15 ans et plus (qui n'étaient plus scolarisés) avaient un diplôme du supérieur, contre 29% à l'échelle de la CA Blois Agglopolys et 31% à l'échelle de la France.

Revenus et ressources

Une population aux faibles revenus

En 2018, la moitié de la population de Veuzain-sur-Loire vivait avec moins de 21 210 euros par an, soit 1 768 euros par mois. Ce revenu médian est inférieur à celui des autres niveaux territoriaux.

Conclusion du diagnostic local

Des fragilités liées en partie à un processus de dévitalisation...

La population en déclin
Le vieillissement de la population
Beaucoup de personnes seules, peu de familles avec enfants
Un parc de logements ancien, à rénover
Des logements et des locaux commerciaux vacants
Un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes
La menace du désert médical

... mais des atouts à

La présence forte d'équipements et de services
L'offre commerciale diversifiée
Un territoire à vocation touristique
La gare d'Onzain-Chaumont

- 5 Périmètre et public du PEDT :

La ville de Veuzain sur Loire est gestionnaire en régie directe des structures suivantes :

- 1 micro crèche
- 1 relais petite enfance
- 1 accueil jeunes
- 1 point information jeunesse
- 1 ludothèque
- 1 service de restauration scolaire

5.1 La Petite Enfance

La MicroCrèche, impasse Camille Diard, accueille les enfants de de 2 mois ½ à 4 ans

Une éducatrice de jeunes enfants : deux animatrices titulaires du CAP Petite enfance constitue l'équipe. Cette structure est habilitée à accueillir 12 enfants par jour.

Ouverture 4 jours par semaine : Lundi ,mardi ,jeudi ,vendredi de 8H30 à 17H30

Possibilité d'accueil sur 1 ou des demi-journées.

Le Relais petite enfance, fait le lien avec 51 assistantes maternelles représentant 187 places d'accueil.

Des ateliers d'éveil sont organisés chaque semaine, mais aussi des actions autour de la parentalité sont fréquemment proposées.

5.2/ L'Accueil de loisirs

Durant la période scolaire, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h30. De nombreuses activités sont proposées par l'équipe d'animation.

C'est aussi un espace de détente, d'expression et de liberté.

L'accueil de loisirs de la ville accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les petites vacances.

Entité éducative à part entière et porteuse d'une ambition pour les enfants de la ville, c'est un espace qui favorise la socialisation, qui facilite le développement individuel de l'enfant. C'est un lieu ouvert sur l'environnement socio-éducatif, culturel et sportif.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h30 (accueil du matin entre 7h15 et 9h, et le soir entre 17h et 18h30).

Sur les temps extrascolaires, il est également proposé des séjours courts lors des vacances estivales. En règle générale, deux séjours sont proposés chaque année.

- 4/ Le Pôle jeunesse

Le local jeunes est ouvert aux collégiens et lycéens habitants la commune et ses environs. Exceptionnellement, il peut aussi accueillir des enfants en CM2 qui ont déjà 11 ans. Une passerelle avec les cm2 est mise en place pendant les mercredis afin de préparer au mieux la transition entre L'Alsh et le pôle jeunesse. Cet espace, dédié aux loisirs éducatifs, propose des activités sportives et culturelles, des grands jeux collectifs et des sorties de loisirs. Il œuvre au développement de la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes, en favorisant la construction et la réalisation de leurs projets, en leur permettant de s'investir volontairement, sans obligation de résultat. C'est aussi un lieu d'accueil, d'échange et de socialisation, où les règles de vie sont discutées collectivement dans le respect de chacun.

Le local jeunes est ouvert le mercredi de 12h15 à 19h et le vendredi de 16h00 à 19h ainsi que toutes les vacances scolaires de 10h à 18h.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) encourage la participation citoyenne des jeunes et leur permet de s'impliquer activement dans la vie de leur commune. Cette initiative aide les jeunes à mieux comprendre comment fonctionne la politique locale et comment leur voix peut être entendue. Le CMJ offre aux jeunes l'opportunité de développer leurs compétences en leadership et en communication, ainsi que la possibilité de renforcer leur sens des responsabilités et de l'engagement civique. En étant consultés sur les projets en cours de la commune, les jeunes membres du CMJ peuvent offrir un point

de vue unique et frais sur les enjeux locaux qui les concernent directement. Ils peuvent également proposer des idées et des projets innovants pour répondre aux besoins et aux préoccupations de la jeunesse. Le fait de mener des projets en lien avec la jeunesse permet aux membres du CMJ de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs. Cela favorise la cohésion sociale et renforce l'engagement civique des jeunes dans leur communauté. Le Point Information Jeunesse (PIJ) a pour objectif de faciliter l'accès à l'information pour les jeunes, en mettant à leur disposition des documentations et des informations pratiques dans différents domaines, tels que l'étude, les métiers, l'emploi, la formation continue, la vie quotidienne, l'Europe, les pays étrangers, les loisirs, les vacances et le sport. Le PIJ a pour mission de diffuser les publications régionales du réseau Flash info, ainsi que des guides sur l'Internet, les vacances, les loisirs, etc., en collectant les informations au niveau local. Le PIJ peut également organiser des journées à thèmes selon le calendrier du réseau. Le PIJ joue un rôle important dans la facilitation de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en renforçant le partenariat avec les acteurs institutionnels. Le PIJ peut aider les jeunes à trouver des stages, des emplois, des formations ou encore des activités de loisirs adaptées à leurs besoins et à leurs intérêts.

Public concerné par le PEDT et le plan mercredi : nombre total d'enfants : 842

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 85

Niveau élémentaire : 190

Niveau collège : 567

EN 2023	Ecoles Maternelles 3/6 ans	Ecoles élémentaires 6/11 ans	Collèges
Etablissements scolaires	1	1	1
Nombre de classes	4	8	22
Nombre de classes ULIS / Classe aménagée		1 ULIS	1 ULIS

- **6 Les partenaires du projet :**

- **Les partenaires institutionnels** : l'Education Nationale avec en particulier les trois établissements publiques, école maternelle , élémentaire et collège), Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES 41) ,Agglopolys, la Caisse d'allocations familiales, Conseil départemental (Pmi).

La Caisse d'allocations familiales apporte un soutien financier considérable au fonctionnement de l'ensemble des structures d'accueil de la ville.

- **Les partenaires associatifs** : les associations sportives, L'école de musique, l'association de parents d'élèves élus (AAPEO),Le groupe d'étude locale d'Onzain et de ses environs (GELO), Association Artécisse, le comité de Jumelage, la ligue de l'enseignement, Le comité départementale de la protection de la nature et de l'environnement

- **Les autres partenaires :** la médiathèque, la Ludothèque, Le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Relais Petite enfance de Veuzain sur Loire assistante maternelle, Mission Locale, CRIJ , Bij, UNRPA, CRAJEP, le REDAJ, les services techniques de la commune.

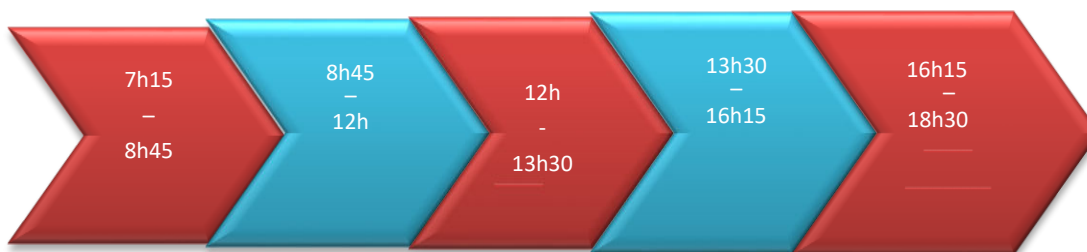
II – ORGANISATION ACTUELLE

- **1) ORGANISATION DE LA SEMAINE:**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Temps périscolaires et pause méridienne

Temps scolaire



Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

La ville de Veuzain-sur-Loire propose sur le temps périscolaire, un accueil de 7h15 à 8 h45 et de 16h15 à 18h30, sur les mercredis de 7h15 à 18h30 et sur le temps extrascolaire de 7h15 à 18h30.

Le Pôle jeunesse est quant à lui ouvert les mercredis de 12h15 à 19 heures et le vendredi de 16h00 à 19h00. Sur les périodes de vacances, l'accueil se fait de 10 h à 18h.

Activités périscolaires :

En 2022/2023 la ville de Veuzain sur Loire proposait les services périscolaires suivants :

- ALSH le matin : de 7h15 à 8h45: 40 enfants en moyenne
- Pause méridienne (restauration + temps animation) de 12h00 à 13h30 : 230 enfants en moyenne.
- ALSH le soir : de 16h15 à 18h30 : 60 enfants en moyenne
- ALSH mercredi de 7h15 à 18 h30 : 60 enfants en moyenne

Activités extrascolaires :

En 2022/2023, la ville de Veuzain sur Loire proposait le service extrascolaire suivant :

ALSH vacances scolaires : accueil à la journée complète, 60 enfants en moyenne accueillis. Il est également proposé aux enfants des séjours courts à l'extérieur de l'accueil de loisirs.

- 2 Les objectifs éducatifs et politiques de la ville

1.1) Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures de la ville

- De s'y épanouir au fil du temps

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de sécurité affective et morale, ce qui suppose la mise en place de repères stables et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies voire négociées et formalisées)

- D'y trouver sa place, en termes d'intérêts et de satisfactions

L'enfant doit pouvoir évoluer au sein d'un groupe dont l'échelle et l'organisation lui permettent de gérer ses relations et ses espaces de liberté et d'y trouver des réponses à ses besoins. L'enfant doit trouver dans son activité une source de satisfaction qui lui permet d'agir dans un milieu serein et de s'inscrire dans une chaîne valorisante.

- D'exister en tant que personne à part entière

L'enfant doit être en situation de confiance mais aussi de reconnaissance. L'enfant doit être accompagné par des adultes bienveillants, c'est-à-dire à l'écoute et qui tiennent compte de sa parole. Respecter son choix lorsque la liberté de choisir lui a été donnée. L'enfant doit bénéficier de conditions qui lui permettent de gagner en autonomie.

1.2) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent

- Soutenir la promotion d'activité de loisir éducatif de qualité

- Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune.

- Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif.

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et « savoirs être » conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité. En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire. Dans les différentes activités, des propositions en termes de sensibilisation, initiation, apprentissage, perfectionnement doivent permettre à l'enfant de faire un parcours de découverte, d'exercer des choix, d'évoluer dans ses pratiques. Il convient également de veiller à développer une présence adulte en proximité, une capacité d'écoute, notamment auprès des adolescents. Parallèlement, il convient d'apporter une attention particulière à ceux qui sont en difficulté, une prise en charge spécifique, de développer des dispositifs pour agir en réparation. Enrichir la personnalité de l'enfant ou du jeune, c'est lui offrir un accès à la culture dans son acceptation la plus large pour lui permettre de développer sa sensibilité et une réflexion personnelle. Toutes les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme des enfants et adolescents. Par leur variété et leur qualité, elles nourrissent sa curiosité et lui font découvrir la richesse du patrimoine et de son environnement.

- Développer l'autonomie de l'enfant et du jeune.

Les activités proposées doivent aider l'enfant ou le jeune à se repérer dans son environnement, à le respecter (en développant un sentiment de reconnaissance envers son territoire) dans le but d'acquérir une autonomie. Elles doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles. L'enfant ou le jeune doit être valorisé dans ses choix, encouragé et guidé dans ses apprentissages.

1.3) Favoriser la socialisation.

- L'apprentissage de la vie collective.

Le respect de chacun est un préalable indispensable à l'organisation de la vie collective. Les droits de l'enfant doivent être affirmés et mis en œuvre dans toutes les activités proposées, l'enfant ou le jeune doit être responsabilisé et la solidarité valorisée. L'enfant ou le jeune apprend à respecter des règles de vie qui s'inscrivent dans celles qui régissent la vie de la Cité. Il participe à leur élaboration. Cet apprentissage favorise l'éveil d'une conscience citoyenne. La participation de l'enfant ou du jeune, dans tous les moments de vie collective, doit lui permettre d'apprendre à vivre ensemble. L'expérience de cette vie collective doit se faire sans humiliation ni violence. Le respect de la loi doit être affirmé. Les comportements violents et les insultes sont interdits et doivent être justement sanctionnés.

- Les mixités.

La rencontre d'enfants et de jeunes de tous les milieux et de toutes origines favorise le partage et la mixité sociale. Les activités sont organisées de façon à ce que tous les publics, filles et garçons, puissent y participer. L'enfant ou le jeune fait l'expérience des mixités sociales, générationnelles et culturelles. Autant que cela est possible, la ville de Veuzain sur Loire proposera aux familles d'enfants ou de jeunes handicapés des solutions d'accueil pour les intégrer aux activités de loisirs collectifs.

1.4) Lutter contre les inégalités

- Une politique tarifaire favorisant l'accueil.

Pour assurer l'égalité d'accès aux activités et une réelle mixité sociale, certaines actions payantes (accueil de loisirs, accueils périscolaires, service de restauration) font l'objet d'un tarif en fonction du quotient familial, de façon à ce que la somme à payer ne constitue pas un frein à la venue du public.

- Promouvoir l'égalité des chances

Le loisir éducatif est source d'égalité des chances et vecteur de liberté. Il est l'occasion de donner au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, à côté du temps scolaire, un accès à la culture, aux nouvelles technologies, au sport et à la découverte de l'environnement

1.5) Eduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté

- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble

- Favoriser la participation des enfants et des jeunes.

- Favoriser la découverte et le respect de l'environnement

L'accès à une citoyenneté réelle et vécue, la prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquent la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités. Il appartient à chaque co-éducateur de mettre en place les conditions de la participation des enfants au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie.

Plus largement, les actions mises en œuvre doivent également constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société. Les devoirs, dans une démocratie, n'ont de fondement et de raison d'être, que de permettre ou de protéger l'exercice de ses droits par chaque citoyen. Le seul moyen légitime d'enseigner leurs devoirs à des enfants, est donc de leur montrer en quoi les devoirs qu'on leur impose sont fondés sur le respect et l'exercice de leurs droits. Il semble donc important, si nous voulons former des enfants à la démocratie, qu'ils la vivent eux-mêmes réellement.

C'est en se situant dans cette logique que la ville de Veuzain sur Loire a choisi d'agir pour que les temps d'accueils des enfants et des jeunes soient, à côté et en articulation avec les temps scolaires, de véritables temps d'éducation et de citoyenneté : Des temps où l'on puisse découvrir d'autres environnements, découvrir des personnes nouvelles, vivre de nouveaux rapports sociaux qui permettent d'élargir son champ relationnel.

Des temps où l'on puisse prendre de nouvelles responsabilités, développer des projets personnels, les confronter et les négocier avec d'autres pour agir en commun. Des temps où l'on peut agir sur son environnement proche, exercer une citoyenneté active, dans sa structure, et dans sa ville. Les moyens mis en œuvre par la ville visent à proposer aux enfants et aux jeunes des espaces de détente et de jeu mais aussi un soutien dans l'apprentissage scolaire, et un accès à la culture. Dans les actions proposées ci-dessous, la ville respecte les compétences de chaque institution et valorise toutes les formes de partenariat.

III – Le Plan Mercredi

- **1/ Les objectifs du projet pédagogique de l'accueil de loisirs qui s'intégreront de facto au PEDT et au plan mercredi**

LUTTER CONTRE LES INEGALITES

- Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants,
- Encourager la rencontre et l'échange avec les autres,
- Favoriser l'accès aux sorties, et camps pour tous,
- Apprendre à vivre avec les différences,
- Jeux de connaissance,
- Proposer des sorties culturelles, de loisirs,
- Organiser des journées inter-centre, Intergénérationnelle
- Règles de vie qui permet l'égalité des chances
- Accueil des enfants en situation de handicap

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT & le BIEN-ÊTRE

- Respecter le rythme de l'enfant,
- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités,
- Mettre en place des activités originales, innovantes et adaptées à l'âge,
- Permettre à l'enfant de réaliser ses propres choix,
- Favoriser l'expression.
- Aménager des espaces diversifiés,
- Activités diverses proposées par les enfants,
- Valoriser et encourager le comportement et les actions des enfants,
- Assurer la sécurité affective et morale de l'enfant,

DEVELOPPER LA SOCIALISATION & LA CITOYENNETE

- Mettre en avant le droit et les devoirs des enfants,
- Permettre aux enfants de s'exprimer,
- Développer la coopération et l'entraide entre enfants,
- Inciter les jeunes au respect et à l'écoute de l'autre,
- Responsabiliser les enfants au sein de la structure,
- Favoriser la mixité sociale,
- Mettre en place des conseils d'enfants,
- Elaboration des règles de vie avec les enfants,
- Faire participer les enfants à la mise en place des tâches,
- Mettre en place des activités accessibles à tous,
- Sensibiliser sur les différents jeux (coopération, compétition, affrontement, etc...)
- Proposer des espaces et outils d'expression,

SENSIBILISER SUR L'ECO-CITOYENNETE

- Etudier le monde qui nous entoure,
- Comprendre et accepter la différence,
- Responsabiliser nos gestes au quotidien,
- Faciliter la prise de conscience sur l'environnement,
- Favoriser les actions éco-citoyennes,
- Sensibiliser sur la protection de l'environnement,
- Découvrir, de façon originale, la Faune et la Flore,
- Séjours et sorties,

2) Les axes prioritaires du Pedt et du plan Mercredi

Axe 1) La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant et du jeune

Les enfants et les jeunes de 0 à 15 ans traversent de très nombreux dispositifs dans une même journée, une même semaine et durant leur scolarité. Les temps de l'enfant doivent être pensés dans un continuum, favorisant les apprentissages via les éducations formelles, informelles et non formelles.

La notion de parcours de l'enfant doit être privilégiée. Les acteurs éducatifs doivent pour cela œuvrer de concert pour permettre une cohérence, et une complémentarité de leurs actions. Ils s'engagent en faveur de la définition d'objectifs communs et co-construits, pour répondre au plus près des besoins des enfants et des jeunes.

Ils s'appuient sur l'interconnaissance et sur le développement de langages et de codes communs. Ils doivent pouvoir partager leurs outils, leurs approches, et leurs moyens dans l'intérêt des publics.

Pour ce faire, des échanges réguliers entre tous les acteurs devront se mettre en place. Ces échanges représenteront l'élément fondateur de la continuité éducative et devront pouvoir vivre dans un esprit de tolérance, d'ouverture, d'expérimentation et de transmission. Dans ce cadre toute forme de hiérarchie entre les partenaires éducatifs est contreproductive.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pourra être un des leviers de cette continuité éducative. Le lien entre les projets d'école et le PEDT devrait créer une synergie facilitée.

La communauté des acteurs éducatifs considère que la coéducation ne pourra exister que via un climat favorable reposant sur la transversalité, la notion d'ouverture du champ des possibles et sur le fait que chacun, au-delà des différences et des enjeux particuliers, puisse être considéré comme un « co-éducateur ».

Les parents, premiers éducateurs des enfants et des jeunes devront être pleinement associés et les acteurs professionnels devront s'adapter à leur intégration.

Il sera également nécessaire d'impliquer les enfants dans cette coéducation et de leur permettre d'exprimer leurs besoins, envies, idées. Ces expressions constitueront un terreau pour les co-éducateurs.

La coéducation devra également être porteuse d'innovation, d'expérimentation et de créativité.

Par rapport aux actions et aux propositions à développer, des définitions autour de sens communs devront être conjointement élaborées.

La continuité éducative et la coéducation devront se mettre en place dans un cadre bienveillant envers tous les publics.

L'éducation bienveillante suppose d'accompagner l'enfant à grandir dans les meilleures conditions possibles.

C'est une philosophie qui vise à accueillir, à former, à transmettre en posant un cadre sécurisant permettant aux publics d'évoluer selon leurs rythmes biologiques et physiologiques, selon leurs divers besoins, capacités et émotions.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Mise en cohérence des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.	Ecriture d'un projet éducatif de territoire dit « socle commun »	Mise en place d'un comité technique et de pilotage
Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires	Organisation de temps d'échanges entre les partenaires	Comité technique et présentation en COPIL
Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation		
Présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école et présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique.		
Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (commission, etc.).		Présence en comité technique

Axe 2) L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Favoriser l'inclusion de tous les publics traduit la volonté marquée de participer à un changement de société.

A la différence de l'intégration qui tend simplement à aménager les systèmes pour que les minorités s'y adaptent, l'inclusion vise à créer des organisations rendant possible l'acceptation de tous les individus avec leurs particularités. Ce principe fort doit permettre à chacun de trouver sa place sans avoir à masquer ses spécificités et différences; sans avoir à se retrouver confronté à l'isolement, la solitude, la stigmatisation ou l'exclusion.

La question du handicap et de l'accompagnement continu des publics fragilisés ou à besoins spécifiques est une dimension centrale du Projet. Il en est de même des questions de mixité genrée, sociale, socio-économique, culturelle...

L'accessibilité de tous les publics à tous les dispositifs existants devra être rendue possible. Cela sous-entend la nécessaire mise en place de transversalités efficaces entre les acteurs éducatifs pour soutenir les enfants et jeunes, et les parents.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Inclusion des enfants en situation de handicap et/ou difficile	Temps d'échanges entre Partenaires et institutions	Groupe de travail technique
Développement de la mixité sociale. Tarification modulée	Favoriser les mélanges des publics dans les activités proposées Accessibilité aux activités de loisirs	Activités communes entre ALSH du territoire d'Agglopolys Grille tarifaire adaptée aux besoins des familles
Mise en place d'une politique d'information des familles	Création d'outils communication vers les familles	Plaquettes, sites des partenaires Portail familles etc

Axe 3) Mise en valeur de la richesse des territoires

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.	Réflexion partagée sur le Parcours de l'enfant	Construction d'un programme commun sur le parcours de l'enfant

Construction de partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels	Propositions d'activités partagées entre les différents partenaires	Rencontre avec les établissements et associations concernées pour propositions
Implication des habitants dans les projets pédagogiques	Participation des associations des parents d'élèves	Représentant en groupe technique et au comité de pilotage
Rôle pivot de l'ALSH dans l'organisation des loisirs des enfants.	Temps d'échange entre le scolaire et le périscolaire	Groupe technique
	Formation des personnels	Définir un plan de formation

Axe 4) Le développement d'activités éducatives de qualité

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte en cherchant au maximum une cohérence éducative	Répondre aux besoins et capacités des enfants en associant la découverte, le choix le plaisir de faire	Définir des temps de travail entre les enseignants et les animateurs périscolaires
Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant.	Améliorer la communication temps scolaire et périscolaire	Communication des projets d'écoles aux ALSH en année scolaire N (juin) pour l'année N+1
		Transmission des programmes et projets de l' ALSH aux écoles
La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant	Associer les enfants dans leurs choix et les rendre "acteurs"	Temps d'échanges avec Les enfants/Méthode à définir
Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progression pédagogique	Prise en compte du Parcours de l'enfant	Echanges en Comité technique
	Programme d'activité établie entre tous les partenaires	

- 3/ L'évaluation du PEDT et du plan mercredi

L'évaluation du PEDT sera conduite tout au long des trois années. Des critères et indicateurs pour chaque action permettront d'évaluer le respect des axes stratégiques et des objectifs généraux.

Le comité technique sera en charge de définir et de suivre les outils d'évaluation en continu; le comité de pilotage en prendra connaissance et les utilisera pour mesurer les différentes étapes du projet entre 2023 et 2026, de manière à effectuer les réajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Une évaluation de chaque action est également demandée aux responsables de structures sur les axes du PEDT/plan mercredi.

L'évaluation du projet éducatif de territoire et du plan mercredi permettra :

- D'adapter et de faire évoluer le projet,
- De renforcer les partenariats
- De développer des actions nouvelles

Pour permettre l'évaluation, une grille de référence avec différents indicateurs sera créée et partagée avec les partenaires.

Cette grille de référence permettra d'avoir une évaluation identique des actions proposées dans le cadre du projet de territoire.

Cela permettra aux partenaires engagés :

- ↳ D'ajuster le dispositif en fonction des critères retenus
- ↳ d'améliorer la qualité des animations,
- ↳ de faire remonter des informations à l'équipe d'animation et aux élus.

Périodicité :

Le dispositif sera évalué selon les modalités suivantes.

- ↳ Réunion de travail du comité technique/Point d'étape et ajustements techniques (2rencontres/trimestre)
- ↳ Organisation d'un COPIL en juin : Bilan de l'année et orientations techniques année scolaire suivante

Indicateurs, critères de réussite

Les critères suivants seront obligatoirement respectés :

- ↳ Articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- ↳ Accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- ↳ Ancrage du projet dans le territoire
- ↳ Qualité des activités et projets d'animation proposés

Critères quantitatifs retenus :

- ↳ Nombre de réunions du comité technique et du COPIL
- ↳ Nombre de projets partagés entre les partenaires engagés (commune, écoles, ALSH, pole jeunesse, associations)
 - Lien entre le temps scolaire et temps périscolaire de la commune
 - Convergence des projets d'école et projets de l'Alsh

Critères qualitatifs retenus :

Cette évaluation se fera en lien avec chaque axe du plan mercredi à partir d'outils tels que:

- ↳ Bilan par les partenaires engagés (commune, écoles, ALSH)
- ↳ Evaluation des jeunes présents aux activités (temps d'évaluation à prévoir par les partenaires)
- ↳ Evaluation du parcours de l'enfant sur les temps scolaire / temps périscolaire